

AUTORISATION DE SORTIE sur temps scolaire

Nom et prénom de l'élève _____

Demi-Pensionnaire Interne Externe

Rappel du règlement intérieur Art. 2.5

Pour les élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} CAP l'autorisation est soumise aux parents

Pour les autres classes les sorties sont automatiquement autorisées sauf contre-indication des responsables légaux.

Ces autorisations de sortie ne sont pas valables :

- pendant les permanences situées entre 2 heures de cours
- en cas de devoirs ou de cours occasionnels placés sur des permanences
- lors d'activités obligatoires (spectacles, animations) organisées sur le temps scolaire

Nom du responsable légal _____

Lien de parenté (mère, père, éducateur...) _____

Nous autorisons notre enfant à quitter l'établissement :

sur les **HEURES DE PERMANENCE** situées en début et fin de journée --- OUI NON

pendant la **PAUSE de MIDI** entre 11 h 00 et 14 h 25 OUI NON

Observations, exceptions habituelles que vous souhaitez préciser :

Date : _____

Signature des représentants légaux